

## FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SPECIES

Site inspecté : Aubagne (Napoléon) Date de l'inspection : 06/08/2010

Constat de l'inspecteur :

Les cuvettes de rétention des cuves de stockage de bitume et bentonite sont en mauvais état (végétation, ...).  
Celles pour le bitume sont pleines. Elles méritent d'être vidées et d'être refaites.

Ecart aux dispositions de : Art. B. 10) de l'AP du 28/11/1980.  
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

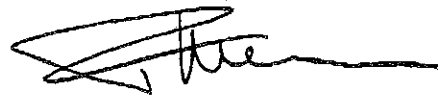


L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature
 F. CHARBRIERES  
PRESIDENT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

ELLES SERONT RÉTOYÉES ET RECONSTITUÉES  
AU PLUS TARD LE 30 SEPTEMBRE 2010.



## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non   
Proposition de mise en demeure Oui  Non   
Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires :

Vérification lors d'une prochaine inspection

L'inspection le : 06/08/2010

 Fiche soldée le :

33 4 42 03 08 97

### FICHE D'ECART

Fiche n° 2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SPECIES

Site inspecté : Au baigne (Napollon) Date de l'inspection : 04/08/2010

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

La clôture n'est pas présente sur tout le périmètre du site ( côté exploitation voisine : clôture absente).

Ecart aux dispositions de : Réglementation applicable à toute ICPE :  
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

F. FABRIERES  
PRESIDENT

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

LA CLOTURE SERA POSÉE AU PLUS TARD  
LE 15 OCTOBRE 2010.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

- Ecart levé Oui  Non
- Proposition de mise en demeure Oui  Non
- Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires :

Vérification lors d'une prochaine inspection

L'inspection le : 06/08/2010

Fiche soldée le :